

**MAIRIE
DE
MOISSAT**

Puy-de-Dôme

Route de Billom
63190 MOISSAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Moissat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur *Freddy THOMAS*, Maire.

Date de convocation : 17 juillet 2026

Étaient présents : *Freddy THOMAS, Astrid JACQUELINET, Gilles GUILLAUD-SAUMUR, Karine PLOT, Martine GARDETTE, Cyril BARNEAUD, Isabelle POUILLARD, Cathia RAFFIER, Didier CALET, Cyrille MINGAT, Jean-Christophe HOUSIEAUX, Nicolas DUPRÉ, Yoann MARTIN, Laurène CARON.*

Procuration de Virginie CHABORY à Laurène CARON

Était absent :

La séance est ouverte à 18 heures 33

Secrétaire de séance : Isabelle POUILLARD

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

ORDRE DU JOUR

1 – Marché travaux rénovation énergétique des bâtiments communaux

M. le Maire et Mme Isabelle POUILLARD, Conseillère Municipale, font le compte-rendu des diverses réunions qui ont eu lieu avec le Bureau d'étude QUI PLUS EST et exposent le rapport d'Audit Énergétique.

Dans le cadre du Décret Tertiaire qui revêt un caractère obligatoire de réduction de consommation d'énergie, les informations ont été déposées sur OPERAT. L'ensemble des bâtiments a été regroupé en une seule entité.

Ils exposent les trois scénarios présentés :

Scénario 1 : travaux prioritaires

Description
ITE – ITE de la salle des fêtes
CH – Mise en place d'un chauffage central granulés bois
VMC – Remplacement du caisson de ventilation de la salle des fêtes
PLH – Complément d'isolation des combles perdus des vestiaires
MEX – Double-vitrage performant dans la salle des fêtes
CH – Régulation du chauffage
CT – Sous-comptage

Coût annuel :

Facture actuelle : 17 151 €

Facture après travaux : 7 861 €

Économie sur 30 ans : 558 130 €

Scénario 2 : objectif - 40 % en 2030

Description
ITE – ITE de la salle des fêtes
CH – Mise en place d'un chauffage central granulés bois

VMC – Remplacement du caisson de ventilation de la salle des fêtes
PLH – Complément d'isolation des combles perdus des vestiaires
MEX – Double-vitrage performant dans la salle des fêtes
CH – Régulation du chauffage
CT – Sous-comptage
ITE – ITE du bâtiment Mairie/Poste/Bibliothèque/Salle associations
MEX – Double-vitrage performant dans le bâtiment Mairie/Poste/Bibliothèque/Salle associations
PLH – Complément d'isolation des combles perdus bâtiment Mairie/Poste/Bibliothèque/Salle associations
VMC – Mise en conformité de la ventilation dans le bâtiment Mairie/Poste/Bibliothèque/Salle associations

Coût annuel :

Facture actuelle : 17 151 €

Facture après travaux : 7 337 €

Économie sur 30 ans : 576 988 €

Scénario 3 : objectif - 60 % en 2050

Description
ITE – ITE de la salle des fêtes
CH – Mise en place d'un chauffage central granulés bois
VMC – Remplacement du caisson de ventilation de la salle des fêtes
PLH – Complément d'isolation des combles perdus des vestiaires
MEX – Double-vitrage performant dans la salle des fêtes
CH – Régulation du chauffage
CT – Sous-comptage
ITE – ITE du bâtiment Mairie/Poste/Bibliothèque/Salle associations
MEX – Double-vitrage performant dans le bâtiment Mairie/Poste/Bibliothèque/Salle associations
PLH – Complément d'isolation des combles perdus bâtiment Mairie/Poste/Bibliothèque/Salle associations
VMC – Mise en conformité de la ventilation dans le bâtiment Mairie/Poste/Bibliothèque/Salle associations
VMC – VMC DF dans la salle polyvalente
CH – PAC air/eau

Coût annuel :

Facture actuelle : 17 151 €

Facture après travaux : 7 554 €

Économie sur 30 ans : 520 616 €

Mme Isabelle POUILLARD a échangé avec la DRAC afin de connaître les obligations, les bâtiments étant dans le cercle des Bâtiments de France.

La société DEKRA est venue jeudi 23 juillet pour effectuer les prélèvements amiante et plomb sur les bâtiments : salle des fêtes et Poste-Bibliothèque-Mairie. Les résultats seront connus dans une quinzaine de jours.

M. le Maire donne lecture du courrier de l'arrêté attributif de la subvention au titre de la DETR 2026 pour le « raccordement au réseau de chaleur et le remplacement des menuiseries extérieures sur les bâtiments communaux Mairie/Salle Polyvalente/Agence Postale ».

Montant total du projet retenu : 237 654.00 € HT

Subvention attribuée : 59 414.00 €

Ils présentent ensuite un devis n° 26-06-06/0 concernant l'accompagnement et la maîtrise d'œuvre pour la Déclaration de Travaux (DP) et l'autorisation de travaux sur la salle des fêtes : isolation extérieure et changement des menuiseries

Désignation	Montant HT
Plans	600.00 €
Dossier d'autorisation de travaux	600.00 €

Dossier de Déclaration Préalable	600.00 €
TOTAL	1 800.00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuvent ce devis n° 26-06-06/0 d'un montant de 1 800.00 € HT soit 2 160.00 € TTC concernant l'accompagnement et la maîtrise d'œuvre pour la Déclaration de Travaux et l'autorisation de travaux sur la salle des fêtes (pour le bouquet de travaux du scénario 1)

2 – Décision modificative

M. Gilles GUILLAUD-SAUMUR, adjoint aux finances, expose que les crédits votés au programme 1346 « Aires de jeux » sont insuffisants pour solder la facture de l'entreprise PRODULIC qui est d'un montant de

22 361,04 € TTC. Il propose d'abonder ce programme par des crédits disponibles au programme Opérations Non individualisées (OPNI).

Il convient donc de procéder à cet ajustement comptable par virement de crédit entre programme d'investissement de la façon suivante :

CRÉDITS À RÉDUIRE

Imputation	Nature	Montant
Programme OPNI - Article 2188	Opérations non identifiées/Autres	- 2361.04 €

CRÉDITS À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
Programme 1346 - Article 231	Aires de jeux/Immobilisations corporelles en cours	+ 2361.04 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuvent cet ajustement comptable par virement de crédit ci-dessus.

3 – École : accueil des enfants de La Peyrouse

Mme Astrid JACQUELINET, première adjointe, expose que depuis trois ans, 3 enfants domiciliés à la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de LA PEYROUSE à BILLON, sont scolarisés à l'école de MOISSAT par dérogation exceptionnelle.

Elle rappelle que les MECS sont des établissements sociaux ou médico-sociaux dédiés à l'accueil temporaire d'enfants en difficulté. Ce type de structure peut être soit une structure privée gérée par une association ou une fondation, soit un établissement public. Les MECS sont spécialisés dans l'accueil de mineurs en difficulté et peuvent accueillir les enfants soit en internat complet, soit en foyer ouvert où les enfants sont scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur.

La commune de MOISSAT n'est pas commune d'accueil.

Pour la rentrée scolaire 2026/2027, le Centre voudrait inscrire 5 enfants de la MECS à l'école de MOISSAT (1 en CM1 déjà scolarisé à Moissat, 3 en CP et 1 en GS).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De prendre contact avec les enseignantes pour connaître leur positionnement
- De demander un écrit officiel de la MECS,
- De rester à un effectif de 3 enfants scolarisés à l'école de MOISSAT.

4 – Urbanisme : demande de modification de zonage Uc en Ut pour Gîtes de France

M. le Maire et M. Nicolas DUPRÉ font part d'une demande de Mme Cristelle LAGEYRE, qui souhaite ouvrir un second Gîte sur la commune. Depuis Juin 2023, son 1^{er} Gîte qui se situe « Chemin des Biarres » parcelle cadastrée section AB n° 11 est inscrit au Gîte de France en exclusivité. Elle reçoit régulièrement des vacanciers qui visitent la région. Le Gîte a été élu meilleur Gîte de France en 2024

et 2025 avec plus de 27 avis très favorables. Les aménagements extérieurs depuis plus d'un an lui ont permis d'acquérir le classement 4 épis.

Son nouveau projet serait de restaurer la maison de ses parents qui se situe « Route de Vassel » parcelle cadastrée section AI n° 41 afin de réaliser un second Gîte avec une ouverture des réservations prévue en été 2027. Elle demande l'accord du Conseil Municipal pour la création de ce projet d'un deuxième Gîte de France.

Après renseignement pris auprès de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier qui est compétent en matière de Gîtes et Chambres d'Hôtes, il s'avère qu'en l'état actuel du PLUi-H :

- la création d'un second Gîte, classé Gîte de France, n'est pas possible en zonage Uc (Zone Urbaine à dominante d'Habitat correspondant aux extensions en périphérie des bourgs et des villages),
- si le souhait des élus est de rendre possible ce projet, il est possible de le mentionner à la personne en charge de l'urbanisme pour l'intégrer dans la modification d'octobre 2026 avec la création d'une zone Ut (Zone urbaine à vocation d'activités et d'hébergements touristiques)

Toutefois, elle peut réaliser son projet si elle ne bénéficie pas des services des Gîtes de France. La maison est alors considérée comme logement donc le zonage pavillonnaire est conforme.

La zone Uc n'acceptant pas les hébergements touristiques, il est donc nécessaire de reclasser les deux terrains de Mme Cristelle LAGEYRE en zone Ut.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité des voix (8 pour - 7 abstentions)

- de classer les deux terrains de la zone Uc en zone Ut.

M. Nicolas DUPRÉ a rencontré les services de l'urbanisme de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA) afin de leur exposer les différentes idées et/ou projets de la nouvelle équipe municipale :

- Le Couvent de Moissat-Haut / Le log de Mlle Renée NUGEYRE / Les terrains de tourisme / L'espace des bâtiments municipaux / Les terrains en zone N / La résidence Seniors.

Le lancement d'une procédure de modification du PLUi-H a été acté lors de la présentation du bureau communautaire du 9 juin 2026.

La première étape consiste à recenser les souhaits de modifications. Les propositions des 14 communes seront présentées à la commission urbanisme, programmée le 22 septembre 2026, qui émettra un avis avant validation lors du Conseil communautaire du 13 octobre 2026.

L'attention est attirée sur le fait qu'il ne peut pas être ajouté de nouvelle parcelle constructible, la consommation foncière étant aujourd'hui déjà importante à l'échelle du PLUi-H au regard des exigences de la loi Climat et Résilience.

5 – Composition de la commission communale d'action sociale

Mme Karine PLOT, adjointe, donne lecture d'un courrier des services de la Sous-préfecture de THIERS concernant la composition de la Commission Communale d'Action Sociale.

La première possibilité pour le Conseil Municipal est de former, par délibération, une commission chargée du suivi des questions sociales. Elle est alors composée de conseillers municipaux.

La seconde possibilité dès lors que les élus souhaitent associer des personnes extérieures au Conseil (représentants associatifs, personnes qualifiées, habitants...) est de mettre en place un Comité Consultatif en application de l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'abroger les délibérations du 3 avril 2026 et du 12 juin 2026,
- De créer un Comité Consultatif qui sera composé des membres suivants :

Élus :

Astrid JACQUELINET – Karine PLOT - Gilles GUILLAUD-SAUMUR – Martine GARDETTE – Virginie CHABORY

Habitants :

Yvette COHERIER - Annie PIREL - Claire NUGEYRE - Andrée TISSERAND - Geneviève FAUGERE - Juliette PINET

Le Comité sera présidé par le Conseil Municipal et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel.

6 – Règle d'utilisation de l'eau potable sur les robinets de la commune

M. le Maire informe les élus que des habitants puisent de l'eau au robinet de l'Église de Moissat-Bas et du cimetière.

Il est rappelé aux administrés qu'ils ne doivent pas remplir les jerricans avec l'eau des robinets de la Collectivité pour leurs besoins personnels.

Pour information, Mme la Préfète a signé un arrêté n° 20261231 en date du 22 juillet 2026 instaurant les mesures de restrictions de l'eau dans le département.

7 – Travaux « Route de Billom » et « Pont de Pironin »

Travaux « Route de Billom » :

M. le Maire fait le compte-rendu des travaux « Route de Billom ». Les travaux de reprise du réseau des eaux pluviales ont été effectués. L'emprise de réfection en enrobé de la zone concernée a été validée par la Mairie, ce qui limite la reprise du plateau initialement prévue au devis ; un ajustement sur la facture est attendu. Le grenailage de la zone, ainsi que le marquage au sol, sont prévus courant septembre.

Travaux « Pont de Pironin » :

M. le Maire fait le compte-rendu des travaux « Pont de Pironin »

Ces travaux sont gérés et financés par le Conseil Départemental. Le pont est un pont-dalle en béton armé qui permet le franchissement du ruisseau « Le Jauron ». Les désordres constatés sont les suivants : affaissement aux abouts des trottoirs, disjointement du mur en aile maçonnerie, infiltrations d'eau sur les encorbellements et au droit des joints de chaussée et de trottoir, garde-corps vieillissants. Les travaux consistaient en : nettoyage des corniches et ragréage ponctuel, piquage et rejointement du mur en aile maçonnerie, reprise de l'étanchéité sur l'ouvrage, création de gargouilles, réfection de la chaussée et des trottoirs, mise en place de joints de chaussée et de trottoirs, changement des dispositifs de retenue, réalisation de têtes inclinées.

L'entreprise TRAVAUX PUBLICS DU CENTRE a été retenue pour l'exécution de ces travaux.

Les travaux sont actuellement en cours d'exécution, suivis par les services du Département.

8 – Marché station d'épuration et réseaux Les Charles

M. le Maire et M. Gilles GUILLAUD-SAUMUR font le point sur la 1^{ère} réunion de préparation du chantier de la station d'épuration et des réseaux secs au hameau LES CHARLES qui a eu lieu vendredi 24 juillet 2026. Tous les acteurs étaient présents sauf CEGELEC excusé.

☐ Lot 1 station d'épuration (CCEDA)

☐ Lot 2 réseaux secs et raccordements (Commune)

Planning de l'opération :

- Juillet/août 2026 : préparation, études
- Septembre 2026 : démarrage des travaux qui devraient durer 10 mois.

Une réunion publique est prévue en fin de journée, le lundi 14 septembre 2026 aux Charles. Un courrier sera adressé aux habitants.

Pour information, les modalités de branchement seront précisées aux usagers par le service communautaire compétent.

9 – ADIT / IGN : recensement des chemins communaux

M. Gilles GUILLAUD-SAUMUR, adjoint aux finances, expose que les communes perçoivent chaque année :

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) qui est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un

niveau de services suffisant en milieu rural et, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Elle est composée de trois fractions : la fraction bourg-centre, la fraction péréquation et la fraction cible. Seules les fractions péréquation et cible sont concernées. Le linéaire de voirie compte pour 30% de la répartition de la fraction péréquation, et pour 30 % de la répartition de la fraction cible.

- La dotation nationale de péréquation (DNP) est une aide financière stable depuis 2016, répartie entre les communes selon leur potentiel financier et fiscal. Elle se compose de deux parts : principale et majoration.

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) est une dotation financière que l'État verse aux collectivités locales, notamment aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP). Elle constitue la part péréquatrice de la DGF des groupements à fiscalité propre. Elle est calculée à partir du revenu des habitants, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF) du groupement.

M. Gilles GUILLAUD-SAUMUR explique que les élus ont délibéré lors du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2024 sur la mise à jour de la longueur de voirie communale. L'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) a établi un rapport à la suite.

Il précise que la loi des finances 2025 a changé le mode de calcul de la longueur de voirie prise en compte pour le calcul de la fraction « péréquation » de la solidarité rurale (DSR). Jusqu'à la DGF 2025, il s'agissait de la longueur des voiries classées dans le domaine public communal, telle que déclarée chaque année auprès des services de l'État.

À partir de 2026, c'est la longueur de voirie calculée directement par l'IGN selon son « référentiel à grande échelle » qui sera prise en compte. La différence notable est que l'IGN ne retient dans son calcul que les voiries goudronnées classées dans le domaine public communal et exclut les routes empierrées et les chemins non revêtus.

Ainsi, la commune verrait son kilométrage de voiries communales passer de 13 km à 9 km.

L'enjeu est une baisse de 8 000 € de dotation à terme. Il est possible de corriger la base de l'IGN pour les voies goudronnées récemment. Elle serait lissée sur plusieurs années, le Code Général des Collectivités Locales garantissant aux communes 90 % du montant de l'année précédente.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décident de mettre à jour l'écart entre l'ADIT et l'IGN.

10 – Projet Parc Agrivoltaïque

M. le Maire présente un projet de parc agrivoltaïque transmis par le Groupe Watt et Co.

Afin de contribuer au développement des énergies renouvelables tout en œuvrant pour la production agricole, LER DEVELOPPEMENT du groupe WATT ET CO souhaite développer un projet de parc agrivoltaïque sur la commune de MOISSAT. Le projet prévoit une production d'électricité d'origine photovoltaïque avec la création et le maintien d'une exploitation agricole sous la forme d'un élevage bovin. L'installation devra répondre aux critères imposés aux installations agrivoltaïques par la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Le développement, l'installation et l'exploitation de cette centrale photovoltaïque sera assurée par la société LER DEVELOPPEMENT et ses filiales du groupe WATT ET CO.

Les zones identifiées pour recevoir le parc agrivoltaïque se situe au lieu-dit « Les Barguières ». L'aire d'étude portent sur une surface respective de 39 ha. Les surfaces d'implantation définitives du projet seront établies en fonction des enjeux identifiés par les études environnementales, paysagères et techniques nécessaires à la constitution du dossier du permis de construire.

Le parc agrivoltaïque sera constitué de structures en acier soutenant des modules photovoltaïques, dimensionnées pour être compatibles avec l'activité agricole ainsi que d'un ou plusieurs postes électriques raccordés au réseau électrique. La totalité des installations sera clôturée et sécurisée.

Dès lors que les autorisations seront obtenues par LER DEVELOPPEMENT ou ses filiales, un bail emphytéotique et une convention d'exploitation seront signés avec le propriétaire et l'exploitant agricole afin que le chantier puisse débiter.

L'avis du conseil municipal est demandé sur l'autorisation de pouvoir mener les différentes études nécessaires au développement et la réalisation de ce projet.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité des voix (4 pour et 10 contre)

- N'émettent pas un avis favorable à ce projet.

11 – Prime exceptionnelle pour frais assemblée électorale

M. le Maire informe que la collectivité a perçu une dotation pour frais d'assemblée électorale pour la tenue des élections municipales de mars 2026. Montant de la dotation 148.53 €.

Il propose de verser cette dotation à Mme Sylviane PETIT, secrétaire de Mairie, présente sur la journée du dimanche 15 mars 2026 pour la gestion des élections municipales.

Après délibération, les membres du Conseil Municipales à la majorité des voix (1 abstention et 14 pour) :

- Décident de verser une prime exceptionnelle de 148 € à Mme Sylviane PETIT.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Unité de méthanisation

M. le Maire fait part aux élus que dans le cadre du développement de projets de production d'énergie renouvelable, la société ENGIE étudie actuellement l'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire.

ENGIE est à la recherche de parcelles susceptibles d'accueillir ce type d'installation (emprise foncière adaptée, accessibilité, compatibilité avec les documents d'urbanisme). Ce projet vise à valoriser des ressources organiques locales afin de produire du biométhane injecté dans le réseau de gaz, contribuant ainsi pleinement à la transition énergétique du territoire, tout en générant des retombées économiques locales.

Trois propriétaires de la commune ont été contactés pour des parcelles situées « Route de Lezoux ».

2 – Subvention exceptionnelle

M. le Maire donne lecture d'une demande de Mme la Présidente de l'AS MOISSAT qui sollicite une subvention exceptionnelle pour l'entretien de l'enrouleur.

En effet, suite à une fuite, l'AS Moissat a dû procéder en urgence au remplacement d'une partie du tuyau de l'enrouleur qui sert à l'arrosage et à l'entretien du terrain de foot. Cet équipement est indispensable pour garantir la qualité et la sécurité de la pelouse. Le montant de la réparation s'élève à 180.00 € TTC.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité des voix (14 pour / 1 abstention) :

- Décident de verser une subvention exceptionnelle de 180.00 € à l'AS Moissat.

3 – Communauté de Communes Entre Dore et Allier

Mme Karine PLOT, adjointe et déléguée communautaire, fait le compte-rendu des différents thèmes de la CCEDA.

Jobs d'été 2026

11 adolescents dont 2 de la commune ont effectué différents petits travaux. Ils étaient encadrés par Cynthia SAHUC de la CCEDA et Romain MAURI des services techniques de la commune.

- Peinture des chaines du Monument de Moissat-Bas / Montage des meubles de la bibliothèque / Désherbage de la Route de Billom et du devant de l'accès au bureau de l'UFCV / Lasure des bancs, des poteaux de la Place de la Mairie et de la terrasse devant l'Agence Postale et la Bibliothèque.

Escape Game

Dans le cadre de ses actions de valorisation et d'animation du territoire, la Communauté de communes Entre Dore et Allier organise chaque année un Escape Game gourmand, un jeu de piste familial mêlant énigmes et dégustations de produits.

Le principe est de proposer un parcours accessible à tous (3 km environ) à travers la commune, ponctué d'énigmes et de dégustations préparées par un chef cuisinier partenaire (recettes préparées avec les produits locaux du territoire). Deux ateliers culinaires sont également proposés aux participants. L'animation du jeu de piste est réalisée avec la prestataire Osigone .

Le jeu se déroule sur la journée de 10h à 16h (16h fin des départs pour le jeu de piste).

Chaque édition s'appuie sur un thème lié au territoire : poterie, eau ou patrimoine.

Cette animation est entièrement prise en charge par la CCEDA et constitue une offre clé en main pour la commune. Elle permet de proposer une animation originale, conviviale et familiale, tout en contribuant à faire connaître le petit patrimoine local et à valoriser les producteurs locaux.

La CCEDA propose de se positionner sur une des deux dates suivantes : 6 ou 13 juin 2027

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Optent pour la date du dimanche 6 juin 2027.

Subvention LEADER

Mme Karine PLOT, fait part du programme LEADER63 « Faire de la qualité de vie, une source d'attractivité nouvelle du territoire ». Un appel à projet intitulé « Restauration et valorisation du patrimoine bâti identitaire » permet de soutenir la restauration, la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti identitaire du territoire rural. Il a pour objectif principal le maintien et la valorisation du petit patrimoine bâti dans les territoires ruraux. Il permettra la rénovation et la mise en lumière de ces petits bâtis ruraux.

Mme PLOT a rencontré M. Thierry TISSERAND, membre de l'association « Nature et Patrimoine de Moissat » afin de faire le point sur le petit bâti à restaurer.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décident de restaurer le four du Couvent,
- Décident de demander un devis à un artisan
- Décident qu'un dossier sera déposé dans le cadre du programme LEADER63 « Faire de la qualité de vie, une source d'attractivité nouvelle du territoire » pour un appel à projet intitulé « Restauration et valorisation du patrimoine bâti identitaire »

Repas des aînés 2026

Un repas sera offert aux personnes du village de 70 ans et plus, à la salle polyvalente, le dimanche 6 décembre 2026 à midi, servi par les élus afin de passer un moment convivial d'échange.

Les personnes de plus de 80 ans auront le choix entre le repas et le traditionnel colis.

Un courrier sera adressé courant octobre pour l'inscription.

4 – Nids de poule

M. Jean-Christophe HOUSIEAUX, Conseiller Municipal, se charge de faire l'inventaire des nids de poule constatés sur le territoire de la commune.

Il demande à chacun de lui signaler les nids de poule constatés.

5 – Caméras de surveillance et alarmes

M. Didier CALET, Conseiller Municipal, présente des devis de la Société SAFIC concernant les alarmes et la vidéo surveillance.

Objet	Montant HT
Alarme aux ateliers municipaux	1 947.90 €
Vidéo surveillance projet de base	6 664.81 €
Caméra poteau terrain de foot	2 923.20 €
Alarme Mairie	3 218.19 €

D'autres devis vont être demandés et le projet va être étudié.

6 – CLIC

Martine GARDETTE, Conseillère Municipale informe les élus qu'elle a assisté à l'Assemblée Générale du CLIC de THIERS (Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie). Le CLIC intervient auprès de toutes personnes âgées de 60 ans et plus, leur entourage familial ou social et tous les intervenants professionnels, institutionnels ou bénévoles concernés par la personne âgée.

Ces missions sont les suivantes :

- Informer, conseiller et orienter les personnes sur les solutions d'aides existantes en lien avec le maintien à domicile ou l'entrée en établissement,
- Faciliter les démarches d'accès aux droits/ aux services ou d'accès aux établissements (constitution des demandes, réactualisation...),
- Évaluer les besoins des personnes, mettre en place des plans d'aides et coordonner les interventions des professionnels,
- Assurer un suivi des situations,
- Assurer une fonction d'observatoire des problématiques liées à la dépendance des personnes âgées,
- Développer des projets d'amélioration de la qualité de vie des aînés (exemple : groupe de paroles entre aidants familiaux) ...,
- Mettre en place des actions collectives : ateliers mémoire, ateliers nutrition...

7 – Syndicat du Bois de l'Aumône

Mme Isabelle POUILLARD, Conseillère Municipale fait le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat du Bois de l'Aumône, qui a eu lieu le 30 juin 2026.

- Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025
- Affectation des résultats 2025,
- Modification du tableau des effectifs du personnel,

Elle précise que le SBA organise des formations pour les élus afin de comprendre le fonctionnement de la structure.

Pas de retour en arrière pour les points d'apports volontaires.

8 – Réunions

Réunion Maire/Adjointes et agents : 25 août 2026

Nettoyage du couvent et repas élus et agents : 12 septembre 2026

9 – Désignation d'un représentant pour la commission Interco d'accessibilité

M. le Maire expose que dans le cadre de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA), les 14 communes sont sollicitées pour la désignation d'un représentant afin d'y siéger.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles et adaptés aux personnes en situation de handicap,
- Dresser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Publier un rapport annuel, délibéré en Conseil Communautaire et transmis au Préfet,
- Formuler des propositions visant à améliorer l'accessibilité des équipements et aménagements existants,
- Recevoir les projets d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), leurs documents de suivi ainsi que les attestations d'achèvement des travaux,

La CIA est composée de plusieurs collèges : Les usagers, les personnes en situation de handicap, les personnes ressources, les élus (un représentant par commune).

Mme Isabelle POUILLARD, Conseillère Municipale, se propose à ce rôle de représentant.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Désignent Mme Isabelle POUILLARD, en qualité de représentante pour la commission Interco d'accessibilité.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 4 septembre 2026 à 18 heures 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heure

